

## L'organisation du temps périscolaire :

### Quelques pistes de réflexion à propos de l'organisation de la pause méridienne...

Jacques Damian IEN Rumilly

La nouvelle organisation des rythmes scolaires offre de multiples possibilités. Les écoles et les communes sont actuellement en pleine réflexion et un grand nombre d'entre elles comptent profiter de ce nouvel aménagement pour donner tout son sens à cette réforme en plaçant les temps d'école obligatoires aux moments les plus favorables de la journée. Cette approche conduit à retarder légèrement l'heure de début des cours du matin, allonger la pause méridienne et laisser inchangée l'heure de sortie de classe l'après-midi. L'horaire retenu dans ce cas est le suivant : 9h – 12h et 14h15 – 16h30.

#### **Le choix de l'allongement de la pause méridienne : de bonnes raisons et... de moins bonnes**

Comme nous l'avons dit en introduction, de nombreuses communes envisagent d'opter, en 2013 ou en 2014, pour l'allongement de la pause méridienne. Les bonnes raisons avancées trouvent leurs origines dans les préconisations des chrono-biologistes qui, d'une manière schématique, considèrent les plages de 9h à 12h et de 14h30 à 17h comme les plus favorables aux possibilités d'attention, de concentration et d'apprentissages. En allongeant la pause méridienne, on évite ainsi de faire classe entre 12 et 14h, période particulièrement défavorable. La seconde bonne raison avancée concerne les élèves de maternelle et tout particulièrement ceux de petite et moyenne sections. Actuellement, ces élèves dorment ou se reposent l'après-midi sur du temps de classe. Il n'est pas rare que les plus jeunes d'entre eux ne se réveillent qu'aux alentours de 15h15, voire 15h30, ce qui ne laisse que fort peu de temps de classe ensuite. L'allongement de la pause méridienne permet à ces enfants d'aller dormir peu après leur repas au restaurant scolaire (ou chez eux) et de revenir en classe en bénéficiant d'un temps d'apprentissage plus significatif. On peut également imaginer que certains parents qui font déjeuner leur enfant à la maison et qui lui font faire la sieste ensuite les ramènent plus facilement à l'école l'après-midi, alors qu'actuellement, le taux moyen de fréquentation des petits l'après-midi doit se situer autour de 60%.

La mauvaise raison, ce serait de penser qu'en allongeant la pause méridienne, on va s'en sortir à moindre frais... Les cantines, ou plutôt restaurants scolaires maintenant, existent depuis longtemps puisque toutes les communes ou presque se voient dans l'obligation d'offrir ce service aux familles. (Il en est d'ailleurs de même également pour les garderies du matin et du soir qui sont organisées, directement ou indirectement par la plupart des mairies, faute de quoi il leur serait impossible de refuser les demandes de dérogations et de pérenniser les lourds investissements qu'exigent les locaux scolaires.) Un des premiers bienfaits de la réforme du temps scolaire est d'amener les communes à **réfléchir à la qualité de ce temps libre que constitue la pause méridienne**. Jusqu'ici souvent préoccupées par le cœur du problème : faire déjeuner tous les enfants dont les parents le souhaitent, l'effort d'encadrement est concentré sur le strict temps du repas, alors que le temps libre qui suit (et/ou précède) ne fait l'objet, à de rares exceptions près, que d'une simple surveillance... Nombreuses sont les écoles qui se plaignent de l'état dans lequel les élèves reviennent à l'école ensuite en début d'après-midi : excitation extrême, conflits non réglés, règles de vie transgressées...

## Un temps qui s'organise

Cet état de fait n'est pas une fatalité. La pause méridienne doit être un temps de détente et de loisirs, nous y reviendrons en détails. Pour qu'un temps de loisirs remplisse son rôle avec des enfants, il doit être organisé, structuré, pensé, afin de proposer aux enfants une offre de loisir variée, ludique, suffisante et adaptée. Ce qui passe déjà assez mal actuellement avec 50 minutes de « récré » chaque midi, risque, si on conserve la même approche minimaliste, de passer encore plus mal avec 1h35... Il faut donc réfléchir au contenu de cette pause méridienne et l'école a toute sa part à prendre dans cette réflexion car il ne faut pas perdre de vue l'objectif premier de la réforme : donner aux élèves des conditions d'apprentissages meilleures que celles en vigueur actuellement. En se référant à cet objectif, on peut identifier l'idéal à atteindre : des élèves qui arriveraient à l'école l'après-midi en ayant eu la possibilité de se restaurer dans le calme, de se reposer ou se « poser » dans un endroit tranquille, de se détendre en jouant ou en lisant. Et comme on est en temps de loisir, il est souhaitable qu'un même enfant puisse, s'il le souhaite, faire tout cela successivement. En un mot, il faut que les élèves arrivent à l'école **disponibles pour les apprentissages**. Cette nécessaire disponibilité implique une approche particulière du temps que l'on propose à l'enfant avant la classe : **il n'est pas sûr que la volonté (louable) d'organiser de vraies activités éducatives sur le temps de midi, avec ce que certaines exigent de contraintes, de suivi, de concentration, voire d'efforts, soit la meilleure manière d'amener les élèves dans les conditions de réceptivité optimale pour le temps scolaire**. Cela ne signifie pas qu'il faut s'interdire toute activité dirigée, mais qu'il faut réfléchir à leur nature et aux exigences qu'elles demandent aux enfants pour être conduites dans de bonnes conditions. Que ce soit à la maison ou en accueil collectif, les adultes ont toujours tendance à « remplir » le temps de l'enfant plutôt que de créer les conditions d'un « temps libre organisé » qui laisse la place à l'initiative de l'enfant, à sa liberté de choix, à ses envies ou besoins momentanés.

## Un mal pour un bien ..?

Par ailleurs, il est une réalité avec laquelle il faut composer : si quelques villes possèdent les structures qui pourraient, moyennant des aménagements, offrir des activités éducatives pendant la pause méridienne, la plupart des petites communes des nombreuses zones rurales de France sont dans l'incapacité de recruter des personnels qualifiés pour intervenir sur le temps de midi. Nonobstant la question financière, qui n'est pas toujours un obstacle, il est très difficile, dans ces secteurs, d'avoir quotidiennement sous la main des animateurs titulaires du BAFA (qui sont plutôt regroupés la semaine dans les pôles scolaires ou universitaires) ou de trouver dans le tissu associatif (pas toujours existant) des propositions de qualité et de pérennité suffisantes. Car, dès lors que la commune décide d'organiser des activités éducatives, elle entre dans le cadre de la législation sur les loisirs sans hébergement, qui devient contraignante en termes de taux d'encadrement notamment. Dans bien des endroits, c'est donc d'une certaine manière par défaut que la mairie fera le choix d'opter pour l'allongement de la pause méridienne. Et s'il était possible de faire de cette contrainte un atout ?

## Le repas : un premier élément de qualité...

Le moment du repas constitue la première étape de la réflexion sur l'amélioration de la pause méridienne. Répondre au besoin physiologique de s'alimenter est sa vocation première mais de nombreuses communes vont, déjà actuellement, au-delà de cet objectif basique en travaillant dans deux directions : la qualité gustative des repas proposés et la qualité d'accueil et de service dans les locaux du restaurant scolaire. Si un des premiers soucis des collectivités locales est de proposer un service de restauration à moindre coût, engendrant déjà cependant un gros engagement financier de la commune qui comble souvent l'écart entre le prix réel et le prix facturé, cette préoccupation louable se trouve souvent devenir un handicap qualitatif. En effet, la recherche d'une réduction des

coûts (denrées, personnels, équipement des cuisines, encadrement,...) conduit à faire le choix de solutions qui n'offrent pas forcément la qualité nécessaire. Cuisine industrielle peu variée et de qualité très moyenne ; réchauffage des plats qui nuit aux qualités gustatives et engendre une présentation en barquette peu attrayante ; encadrement minimum qui ne permet pas une action éducative auprès des enfants (goûter à ce qu'on ne connaît pas, expliquer ce que contiennent les plats, manger lentement et calmement...) ; des locaux dans lesquels l'insonorisation n'est pas toujours optimale (sol, murs, plafond) ; du mobilier basique, souvent induit par une surface très restreinte, qui engendre des bruits de chaises et des conversations bruyantes entre les enfants, alors que des solutions existent pour remédier à ces inconvénients : tables plus petites carrées ou rondes qui favorisent les conversations calmes, cloisons mobiles qui découpent la grande salle en petites unités et donnent une impression d'intimité qui a un effet sur le comportement des enfants, pieds de chaises protégés (nous avons visité récemment un restaurant scolaire qui était très sonore. La commune n'avait pas les moyens de changer le mobilier et un élu a eu l'idée de recouvrir tous les pieds de chaises d'une balle de tennis fendue récupérée auprès du club local. Le résultat sonore s'est révélé spectaculaire... et à moindre coût !). Le nombre souvent élevé d'enfants qui déjeunent au restaurant scolaire peut être un frein à la recherche qualitative. C'est pourquoi de nombreuses communes qui y sont contraintes optent pour une restauration en deux services qui allège les effectifs dans la salle à manger et limite les nuisances sonores. Pourquoi attendre d'y être obligé ? La mise en œuvre de la réforme peut être l'occasion de revisiter le fonctionnement du restaurant scolaire de l'école. La qualité du repas et du moment passé à table conditionne l'état dans lequel les élèves reviennent en classe ensuite... Reste à réfléchir à l'organisation du temps de loisir qui suit (et/ou précède) le repas.

### **Un temps libre... organisé**

Entre les moments de grande concentration que constituent les temps de classe du matin et de l'après-midi, les enfants ont besoin de temps pour se détendre, faire ce qu'ils veulent, faire ce qu'ils aiment le plus : jouer avec les copains, discuter... Ils doivent pouvoir s'adonner à des activités de leur choix en toute liberté et en toute sécurité, ce qui réclame naturellement un encadrement, des lieux et du matériel à leur disposition. On l'a vu, plus que des activités dirigées, c'est bien une offre de loisirs qu'il faut essayer de mettre en place.

### **Les enfants de maternelle**

Les enfants de petite, voire moyenne section et, pourquoi pas certains de grande section qui en éprouveraient le besoin, ont tout intérêt à regagner les locaux de l'école au plus tôt après le repas. Si la classe s'est terminée à 11h30, les enfants commencent à déjeuner vers 11h45 et ont généralement terminé vers 12h30. Une courte récréation peut être proposée puis les enfants sont conduits en salle de sieste entre 12h45 et 13h, la surveillante (qui peut être l'ATSEM) raconte une petite histoire et les enfants débute leur temps de repos. Les autres élèves de maternelle qui ne dorment pas sont accompagnés par un encadrant qui peut leur proposer successivement un temps de récréation dans la cour en utilisant le matériel habituellement mis à la disposition des enfants (porteurs, vélos, trottinettes,...), puis un temps de jeux en salle d'évolution et enfin un temps calme en BCD, pendant lequel les enfants peuvent jouer à des jeux de société, regarder des livres et se faire raconter des histoires. Au fur et à mesure du réveil des enfants, ils réintègrent leur classe dans laquelle ils sont accueillis par l'enseignante. S'agissant de jeunes enfants, il est souhaitable que ce temps soit encadré par des personnes qui leur sont familières (ATSEM, personnel périscolaire habituel,...) afin d'assurer la meilleure continuité possible entre les temps d'école et les temps de loisirs.

Pour les enfants de maternelle qui déjeunent à la maison, l'accueil à l'école commence réglementairement 10 minutes avant l'heure d'entrée en classe, c'est-à-dire à 14h05. Cela ne posera aucun problème si un des deux parents ne travaille pas. En revanche il est possible que certains parents aient besoin de déposer l'enfant un peu plus tôt pour pouvoir être au travail à 14 heures.

Dans ce cas les enfants déposés sont remis à la personne assurant l'encadrement des enfants qui ne dorment pas.

### **Les enfants d'élémentaire**

Pour eux, il s'agit, davantage encore que pour les petits, de mettre en place un temps libre organisé qui leur donne la possibilité de s'adonner à différentes activités qu'ils auront choisies et qu'ils peuvent interrompre comme ils l'entendent pour en changer. Le principe peut être de définir une offre d'activités en fonction des lieux qui seront mis à disposition. Par exemple, 3 types d'activités sont mis en place : jeux d'extérieur ; jeux de société et lecture. Les lieux mis à disposition (donc avec présence d'un encadrant) sont les espaces extérieurs de l'école (cour, préau,...), une salle pour les jeux calmes et la BCD. L'encadrant de la salle de jeux tient le « guichet des jeux » où les enfants viennent chercher les jeux qu'ils souhaitent utiliser et où ils doivent les rapporter avant d'en emprunter un autre. L'offre en nombre de places couvertes par les types de jeux doit être sensiblement plus importante que le nombre d'enfants à accueillir, pour garder la possibilité d'un vrai choix et absorber les variations des demandes dues, notamment, à la météo : environ 40 places pour les jeux d'extérieur, 40 pour les jeux de société et 25 pour la BCD. Une fois choisi leur jeu, individuellement mais souvent en se mettant d'accord à plusieurs, les enfants vont jouer à l'endroit dédié. Naturellement, certains jeux, comme les jeux d'extérieur ne peuvent être pratiqués que dehors, mais, selon le temps et la saison, les jeux de société peuvent tout à fait être utilisés en extérieur. La contrainte pour les enfants est de rester dans un lieu surveillé et de rapporter leur jeu au guichet avant d'en choisir un autre.

Parmi les jeux d'extérieur, on peut proposer des jeux de raquettes (ping pong, badmington, jokari, raquettes de plage...), des jeux de ballons en définissant bien la ou les zones qui leur sont réservées afin qu'ils n'empêchent pas tout autre jeu dans la cour, des jeux de balles, des cordes à sauter. Pour les jeux de société, les possibilités sont multiples. Il faut penser à des jeux de natures et de durées différentes : certains exigent des parties qui durent près d'une heure, voire au-delà, alors que d'autres sont beaucoup plus courts. De même, ne pas hésiter à intégrer dans la sélection des jeux simples (petits chevaux, jeux de l'oie,...) aux côtés de jeux plus complexes (baby foot, billards...). Enfin, il faut bien veiller à offrir une palette de jeux qui corresponde aux différents âges des enfants.

La BCD enfin sera le lieu du vrai temps calme réservé à la lecture, voire au repos. Il faudra s'assurer que les ouvrages proposés recouvrent bien toute la palette des lectures possibles (ce qui doit déjà être le cas dans une BCD), notamment les bandes dessinées, les albums et les magazines qui se prêtent bien à des lectures courtes.

### **Le travail des enseignants**

L'allongement du temps de la pause méridienne correspond également à une réalité d'un grand nombre d'écoles dans lesquelles les enseignants, habitant loin de leur lieu de travail, restent sur place à midi. Un temps allongé à 2h30 permet à la fois de prendre un peu de repos, de se restaurer, mais permet également, soit de placer de temps en temps une réunion de travail dont le format d'une heure trente s'avère très efficace, soit de préserver pour les enseignants un temps de préparation/correction qui diminuera d'autant le temps qu'ils devraient y consacrer chez eux. Par ailleurs, il est évident que l'heure d'activités pédagogiques complémentaires due dans le cadre du service obligatoire de tout enseignant, peut être placée à ce moment également. Les enseignants peuvent également être partie prenante dans les activités éducatives que souhaiteraient organiser la commune. Beaucoup de professeurs d'école y voient non seulement un complément de salaire possible, mais également l'intérêt de côtoyer les enfants dans un autre cadre que celui de l'école et avec des objectifs et activités qui ne soient pas enfermés par le cadre des programmes officiels. Ainsi

certaines enseignants pourront-ils faire profiter les enfants et la collectivité locale de compétences particulières dans certains domaines (sport, musique, théâtre, photo, danse...). Dans ce cas, l'enseignant est rémunéré par la collectivité locale et intervient sous la responsabilité de l'organisateur des activités éducatives (Maire de la commune ou président de l'association périscolaire).

### **La question des coûts...**

L'aménagement du temps de la pause méridienne, surtout s'il s'accompagne d'une amélioration qualitative, engendrera un surcoût pour les collectivités locales. C'est d'ailleurs bien là que le bât blesse la plupart du temps. Cette crainte, lorsqu'elle s'exprime, repose sur une prévisible augmentation du prix de revient de ce service entraînant une augmentation du prix facturé aux familles. Voilà une mesure à laquelle peu d'élus recourent de bon cœur... Ce souci est louable mais peut être l'occasion également de réfléchir à la politique des prix pratiqués. S'il paraît normal que la commune aide au fonctionnement de ce service rendu aux familles, il serait également normal de pratiquer une authentique vérité des coûts, ce qui est rarement le cas. Dans de nombreuses communes actuellement, le prix demandé aux parents exclut les frais relatifs au personnel d'encadrement et se révèlent particulièrement bas. Certaines communes fonctionnent sur un principe de tarifs modulés selon le quotient familial qui permet de faire payer un peu plus ceux qui peuvent donner ainsi un peu d'air au financement public, mais elles ne sont pas majoritaires, loin de là. Beaucoup appliquent un tarif unique assez modique dans un souci d'égalité. Mais l'égalitarisme n'est pas l'égalité. A vouloir « faire du social » pour toutes les familles, y compris pour celles qui ne le justifient pas, ces communes risquent, confrontées à une augmentation des charges de fonctionnement, de ne plus pouvoir en faire pour personne, ce qui serait très dommage..! Ou bien elles sont tentées de limiter les coûts considérés comme « annexes » et se contentent du « moins disant éducatif » en rognant au maximum sur l'encadrement et sur le matériel mis à disposition des enfants.

### **Des journées de 11 heures...**

S'engager dans la voie de la qualité d'accueil des enfants a un coût qui doit être expliqué aux partenaires que sont les parents. Si certains ne verront que l'augmentation de la facture à la fin du mois (pour certaines familles ce ne serait qu'un juste rééquilibrage alors que pour d'autres il sera utile de mettre en place une réelle tarification sociale) beaucoup de parents comprendront l'intérêt de leur enfant et l'amélioration de ses conditions de vie rendues possibles par ce petit effort. Le problème est identique pour les collectivités locales : l'approche de la question du temps de l'enfant ne peut se faire uniquement sous l'angle social, c'est-à-dire la nécessité de la garde des enfants. Elle doit se faire également sous l'angle éducatif et de l'intérêt de l'enfant. Cette approche renvoie à la politique éducative des communes qui peuvent, elles aussi, faire le choix de la qualité et assumer les surcoûts qu'elle engendre. Concernant l'école, pendant son temps obligatoire de classe, les enseignants aussi doivent tenir compte du rythme et des besoins des enfants qui leur sont confiés.

N'oublions pas que **de nombreux enfants passent des journées de 11 heures en accueil collectif** dans des conditions qui sont loin d'être toujours favorables et qui ne leur permettent pas une journée équilibrée... Ce constat mérite bien un effort de la part de chaque partie : école, commune et familles, car les enfants, eux, en font depuis longtemps !